

DÉCISION DU CONSEIL

du 4 novembre 1985

concernant la conclusion de l'accord-cadre de coopération scientifique et technique entre les
Communautés européennes et la Confédération suisse

(85/507/CEE, Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

vu la recommandation de la Commission,

considérant qu'il convient d'approuver l'accord-cadre de coopération scientifique et technique entre les Communautés européennes et la Confédération suisse,

est approuvé au nom de la Communauté économique européenne.

Le texte de l'accord-cadre est joint à la présente décision.

Article 2

Le président du Conseil procède à la notification prévue à l'article 13 de l'accord-cadre.

DÉCIDE:

Fait à Bruxelles, le 4 novembre 1985.

Article premier

L'accord-cadre de coopération scientifique et technique entre les Communautés européennes et la Confédération suisse

*Par le Conseil**Le président*

R. GOEBBELS